## news.belgium

25 Juil 2025 -15:11

Appartient à Conseil des ministres du 18 juillet 2025

Extension de la politique du conditionnement neutre des produits du tabac

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un projet d'arrêté ministériel portant extension du champ d'application des emballages standardisés des produits du tabac, conformément à la stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac.

Les règles relatives à la standardisation des unités de conditionnement et aux emballages extérieurs s'appliquent déjà aux cigarettes, au tabac à rouler, au tabac à pipe à eau et aux papiers et filtres qui doivent principalement leur notoriété à un produit à base de tabac.

L'objectif des projets est d'étendre leur champ d'application aux autres produits à base de tabac, aux produits à fumer à base de plantes, aux appareils ainsi qu'à tous les papiers, filtres et tubes. Dès lors, tous les produits qui tombent sous le champ d'application de l'arrêté royal du 3 mars 2024 relatif à la fabrication et à la mise dans le commerce des produits à base de tabac et produits à fumer à base de plantes tomberont aussi sous le champ d'application de l'emballage standardisé.

L'arrêté royal est soumis à la signature du Roi et l'arrêté ministériel est soumis à la signature du ministre de la Santé publique.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 avril 2019 relatif au paquet standardisé des cigarettes, du tabac à rouler et du tabac à pipe à eau

Projet arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 relatif aux conditions de neutralité et d'uniformisation des unités de conditionnement et des emballages extérieurs des cigarettes, du tabac à rouler et du tabac à pipe à eau

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



## news.belgium

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23 1040 Bruxelles Belgique

https://vandenbroucke.belgium.be info@vandenbroucke.fed.be Sandrine Daoud Porte-parole (FR) +32 472 02 84 14 sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

